



Association des Communes
Forestières de l'Isère

L'Association des Communes Forestières de l'Isère recrute Un(e) chargé(e) de missions

Coordonnées :

Association des Communes Forestières de l'Isère

M. Guy CHARRON, Président

1 place pasteur

38000 GRENOBLE

tél. fax. 04 76 17 22 65

mail : cofor38@wanadoo.fr

Présentation générale de l'Association :

L'Association des Communes Forestières fédère 130 communes en Isère. L'association fait partie de l'Union Régionale des Communes Forestières Rhône-Alpes et de la Fédération Nationale des Communes Forestières (www.fncofor.fr).

Taille de l'association : 1 personnel permanent.

Ses objectifs sont de :

- défendre les intérêts des communes forestières dans le cadre d'évolutions de textes législatifs et réglementaires lors de l'élaboration de politiques de développement et d'aménagement des territoires qu'elles soient de niveau national (particulièrement lorsqu'elles sont liées à la montagne), régional et départemental.
- cerner et éclairer les communes et les collectivités territoriales sur les éléments d'une politique forestière territorialisée et leur mise en œuvre en Isère (doté de dispositifs spécifiques dont les contrats territoriaux du département, charte forestière de territoire).
- être initiateur de projets portés par les communes tant dans leur intérêt de propriétaires qu'à leur légitimité à piloter un projet local.
- Etre un réseau d'information et de formation auprès des communes.
- Développer une participation active à la filière bois (valorisation du patrimoine forestier : commercialisation des bois, bois énergie, bois d'œuvre), en partenariat avec le Conseil général, l'interprofession départementale, et les différents acteurs de la forêt, filière bois (forêt privée, AGEDEN, les institutions forestières, DDAF...).

Missions et responsabilités :

- Gestion administrative de l'Association et animation (secrétariat, suivi comptabilité, assemblée générale, comité directeur, dossier de subvention...).
- Développer la formation et la communication auprès des élus des communes forestières : vous serez notamment chargé d'organiser des journées d'information thématiques, de rédiger le bulletin bi-annuel d'information à destination des communes, d'organiser des manifestations (Fête de la Forêt de Montagne www.fetedelaforet.fr, Stand congrès des Maires de l'Isère, ...)
- Suivi des politiques, appui aux communes, relais des communes : vous serez chargé d'identifier les besoins des communes forestières de l'Isère ; de les relayer et d'être force de proposition auprès des principaux partenaires départementaux (ONF, interprofession, Conseil général, ...).
- Participer à l'intégration des questions forestières dans les approches territoriales.
- Mettre en œuvre le programme 1000 chaufferies porté par les communes forestières en lien avec l'Ageden, et les Communes forestières Rhône-Alpes.
- Par ailleurs, en lien avec nos partenaires de la filière forêt bois, vous serez chargé
 - d'accompagner le développement économique de la filière : améliorer l'articulation et la compétitivité forêt-scierie, accompagner le Conseil général dans sa politique d'amélioration de la desserte forestière, maintenir et redynamiser les métiers de bûcherons et débardeurs en Isère,
 - de développer et organiser la filière bois-énergie à l'échelle des massifs,
 - de promouvoir le bois écomatériau.

Profil du candidat :

Formation supérieure minimum (bac+3) en aménagement du territoire/développement local/politique publique et/ou gestion forestière.

Débutant accepté, une expérience dans les domaines de la forêt et du bois serait un plus.

Compétences recherchées : connaissances en gestion forestière, bois énergie, développement local, développement rural.

Intérêt pour les domaines de l'environnement et de la filière forêt-bois.

Capacités liées à l'emploi :

- Autonomie, ténacité, dynamisme,
- Aisance relationnelle, conduite de projet,
- Esprit d'initiative et de synthèse,
- Rigueur

Nécessité d'un véhicule personnel (remboursement sur grille tarifaire des collectivités territoriales).

CDD de 1an avec une période d'essai de 3 mois. 35h

Salaire net mensuel : environ 1300 € à négocier, sans autres avantages.

Sous réserve d'éligibilité à un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ou contrat avenir, ou emploi tremplin région Rhône-alpes.

Prise de fonction : début novembre environ.

Candidature : Lettre de motivation + CV uniquement par courrier